

17^{ème} délibération :

Objet : Motion contre la fermeture de classe à l'Ecole maternelle de Lascours

Rapporteur : Chantal RIZZON, Conseillère municipale

L'Inspection Académique envisage la fermeture d'une classe à l'école maternelle de Lascours lors de la prochaine rentrée scolaire 2021/2022.

Face à cette perspective, le Conseil Municipal de Roquevaire s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

Cette potentielle fermeture serait de nature à surcharger les deux classes restantes et par conséquent, compromettre l'accueil des enfants qui dans cette tranche d'âge découvre un nouvel établissement, de nouveaux rythmes et nécessite pour une bonne intégration, beaucoup d'écoute et un accompagnement de qualité.

Nous demandons de prendre aussi en compte les particularités du hameau même si la baisse de la natalité y est effective !

Nous refusons la prise en compte de cette seule logique comptable.

En effet, le comptage des élèves se fait sur la base de l'effectif restant de l'année 2021 auquel on ajoute les naissances de l'année 2018.

Sachant que les enfants de moins de 3 ans ne sont pas retenus dans les effectifs, pas plus que les dérogations à la carte scolaire selon leur origine.

On peut légitimement s'interroger sur ce mode de comptage propre à l'Education Nationale et la date de début février pour le réaliser.

Nos services commenceront les inscriptions le 8 mars 2021 jusqu'au 23 avril 2021 : nous connaissons alors le chiffre exact des effectifs de la rentrée 2021.

Prendre la décision de fermer une classe sur la base de prévisions au mois de février alors que les effectifs réels ne seront connus que deux mois plus tard, voilà une méthode bien singulière !

Nos infrastructures scolaires existantes ainsi que le nombre suffisant d'ATSEM nous ont permis d'accueillir d'une manière plus que satisfaisante les enfants jusqu'à présent.

Aussi à l'heure où l'Etat nous demande de nous réunir en nombre limité, où les mesures sanitaires dans les établissements scolaires sont de plus en plus contraignantes, il est incompréhensible de vouloir augmenter la promiscuité dans les classes restantes.

Les arguments développés précédemment, nous amènent à prendre la présente Motion demandant à L'Inspection Académique de revoir sa décision.

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré :

➤ **ADOPTE** la présente motion.